**SOCIETE..........**

SARL au capital de ……… Dinars

Siège social : ............

**procès-verbal**

**de l'assemblée générale ordinaire des associes**

**du..................**

L'an deux mille ........, à ............. heures, les associés de la société ..............., SARL en constitution au capital de ............dinars, sise à............................(adresse), se sont réunis au dit siège.

L'assemblée est présidée par Mr,

Le président constate que sont présents :

Mr....................., propriétaire de.................parts sociales ;

Mme .................., propriétaire de.................parts sociales ;

Mr ......................, représentant de la société.......................... propriétaire de.................parts sociales

Soit un total de........................parts sociales.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Après discussion, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour : **Nomination du gérant**

L'assemblée générale décide de nommer Mr ......................, en qualité de gérant de la société pour un mandat renouvelable de 3 ans, avec tous les pouvoirs qui lui sont reconnus par le code des sociétés commerciales.

A cet effet, le gérant représente la société vis-à-vis des tiers et devant les juridictions en tant que demanderesse ou défenderesse.

Il peut effectuer tous les actes relevant de l'objet de la société et dans l'intérêt de celle- ci.

Mr.....................(nom du gérant), déclare accepter les fonctions de gérant et déclare qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, monsieur le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par es porteurs de parts ainsi présents, le gérant et le commissaire aux comptes.

L'assemblée générale donne pouvoir au porteur de ce procès-verbal pour effectuer tous dépôts, tous enregistrements ou autres.

Fait à......................

Le .......................

En autant d'exemplaires que de besoins.

**Signatures**

|  |  |
| --- | --- |
| Les associés | Le gérant |
|  |  |